

*Questions orales*

Je manquerais à mon devoir si je ne faisais pas remarquer au député que cette question peut être discutée à un comité parlementaire. Je crois comprendre que le mandat n'a pas encore été fixé, et assurément je n'ai exprimé aucune crainte au sujet de la portée de cette enquête. Je crois que c'est probablement la meilleure façon de procéder.

Je répondrais brièvement à cette question en disant que je n'ai aucune intention de faire une telle enquête.

\* \* \*

**LA CONSTITUTION**

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse.

Sans doute le vice-premier ministre se souvient-il que le printemps dernier, le gouvernement a promis aux autochtones à maintes reprises d'examiner dans les plus brefs délais leurs doléances constitutionnelles.

J'aimerais que le vice-premier ministre me dise aujourd'hui si le gouvernement entend agir immédiatement pour les examiner au lieu d'attendre le dépôt du rapport Spicer prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet.

Tandis qu'il aura la parole, pourrait-il s'engager maintenant à nommer quelqu'un pour représenter les territoires du Nord au sein de la Commission Spicer, car il ne s'y trouve personne maintenant pour représenter cette région très importante de notre pays?

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** En ma qualité de ministre chargée du dossier constitutionnel autochtone, monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre et je répète encore une fois que personne n'est plus déçu que moi de ce que l'Accord du lac Meech n'ait pas été ratifié, car cet accord et la résolution qui l'accompagnait prévoyaient un cadre juridique garantissant la tenue de réunions à intervalles réguliers et établissaient un échéancier pour l'examen des doléances constitutionnelles autochtones.

Vu l'échec de l'Accord du lac Meech et le peu d'empressement des provinces à engager des discussions constitutionnelles, le gouvernement fédéral ne saurait faire davantage. Ainsi que le député le sait, le gouvernement fédéral ne saurait à lui seul amorcer des discussions constitutionnelles.

Cela dit, cependant, je crois que la Commission Spicer amènera les Canadiens à discuter de certains des problèmes très épineux que nous éprouvons, y compris celui des droits collectifs dans la société canadienne, soit ceux que réclament différents groupes linguistiques et certaines collectivités autochtones.

Par ailleurs, nous intervenons avec énormément de détermination dans certains dossiers qui ne nécessitent aucun changement constitutionnel et où nous témoignons de notre bonne foi et de notre ferme volonté d'améliorer le sort des autochtones.

Je songe en particulier au dossier des revendications territoriales où le gouvernement déploie des efforts considérables, notamment dans ma propre province de Colombie-Britannique, et aussi dans le dossier de la justice autochtone. C'est un domaine, je crois où nous pouvons effectuer des progrès car il ne nécessite pas de changement constitutionnel.

\* \* \*

[Français]

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

**Mme Coline Campbell (South West Nova):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes.

Le gouvernement continue sa destruction des services postaux ruraux au Canada. Les fermetures, la privatisation et même l'enlèvement du drapeau canadien, l'emblème de la Société. De plus, le ministre a donné un traitement favorable au ministre des Travaux publics quand la Société a annulé son projet pour un comptoir privé dans Central Nova. Pourquoi un système à deux poids, deux mesures, un pour les Canadiens et un pour les ministres?

● (1440)

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, la Société canadienne des postes continue d'aménager de nouveaux bureaux de poste dans les centres commerciaux où les heures d'ouverture sont souvent plus longues que celles de ses propres succursales postales. Le service s'améliore. Partout où l'on fait ces changements, que ce soit dans les régions urbaines ou rurales, les enquêteurs qui font des sondages peu de temps après constatent que 70 à 80 p. 100 des clients sont satisfaits.